

L'Événement Précis

"Le triomphe de la vérité"

Quotidien béninois d'analyses, d'investigations et de publicités
 Siège : M'kontin en face du collège Martin Luther King, 09 BP 355 Cotonou Tél. 97 08 53 89 / 66 34 14 55
 E-mail : levenementprecis1@gmail.com / Site Web : www.levenementprecis.com

19^{ème} année 500 F CFA
 Parution n°2963 du Vendredi 23 Mai 2025

4^{ÈME} ÉDITION DU FONI À COTONOU
Pour une meilleure inclusion financière



Page 11

NOMINATION AU GRADE DE GÉNÉRAL DE CORPS AÉRIEN

Bertin BADA, une ascension historique au service de la République

Page 6



AVANCÉES DES TRAVAUX DU NOUVEAU SIÈGE DU PARLEMENT

Flavonou et la Conférence des Présidents, entre satisfaction et vigilance



RÉGULATION DU SECTEUR MÉDIATIQUE AU BÉNIN

La HAAC lève la suspension de Bénin Web tv et du journal Le Patriote

COOPÉRATION BILATÉRALE

Voici les 6 gros accords signés par Talon au Qatar

Récemment en visite de travail au Qatar, le chef de l'État béninois Patrice Talon a pris part, le mardi 20 mai 2025, à l'ouverture de la 5^e édition du Forum économique de Doha. Il était aux côtés de l'Émir du Qatar, son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al-Thani, où il a eu un entretien de haut niveau avec lui. Cet entretien, qui a tourné autour de la coopération entre le Bénin et le Qatar, a porté ses fruits. À l'issue des échanges, six (06) accords et protocoles d'accord ont été signés entre les deux nations.



Page 2

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Ayadji inspecte des axes routiers en chantier ou réceptionnés



CAMPAGNE COTONNIÈRE 2025-2026

Les prix d'achat du coton graine homologués

REPRISE DES NÉGOCIATIONS GOUVERNEMENT- SYNDICATS



Faire émerger des « réponses réalistes », le souhait de Bio Tchane

Page 3

COMMUNE DE GLAZOÛÉ

Dr Louis-Marc SOGNON ratisse large pour le Bloc Républicain

Page 8

COOPÉRATION BILATÉRALE

Talon décroche 6 partenariats importants au Qatar

Augustin HESSOU ✍



Poignée de mains entre le Président TALON et l'Émir de l'État du Qatar, Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani

Récemment en visite de travail au Qatar, le chef de l'État béninois Patrice Talon a pris part, le mardi 20 mai 2025, à l'ouverture de la 5^e édition du Forum économique de Doha. Il était aux côtés de l'Émir du Qatar, son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al-Thani, où il a eu un entretien de haut niveau avec lui. Cet entre-

retien, qui a tourné autour de la coopération entre le Bénin et le Qatar, a porté ses fruits. À l'issue des échanges, six (06) accords et protocoles d'accord ont été signés entre les deux nations. Il s'agit notamment d'un accord sur l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques ou spéciaux, d'un protocole

d'accord sur la mise en place d'un mécanisme de consultations politiques et diplomatiques. Dans le secteur économique et social, un protocole d'accord de coopération dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire a été signé. De plus, un accord de coopération dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, un protocole d'accord sur la reconnaissance mutuelle des certificats des gens de mer et un protocole d'accord de coopération dans les domaines du tourisme et des événements d'affaires ont été signés. Ces engagements bilatéraux témoignent de la dynamique nouvelle que le Bénin, sous le leadership du Président Patrice Talon, imprime à sa diplomatie économique et à sa coopération internationale. Selon le point fait par les services de la présidence du Bénin, « cette visite du président de la République au Qatar est la preuve de l'engagement du Bénin à dynamiser sa diplomatie économique et à établir des partenariats stratégiques pour son développement ». La même source renseigne que les deux chefs d'État ont aussi évoqué un partenariat entre leurs compagnies nationales respectives, Qatar Airways et Amazone Airlines.



Echange de documents après signature entre les autorités béninoises et Qataries

AUDIENCE À MOELE-BÉNIN

Ayadji échange avec les leaders de la Dynamique Jeune pour Jeune

Augustin HESSOU ✍

Le ministre conseiller aux Infrastructures et au Cadre de Vie, Jacques Ayadji, a entamé, mercredi 21 mai 2025, une visite de terrain. L'objectif de cette descente, qui a duré deux jours, était de constater de visu l'état d'avancement des travaux sur certains axes routiers et d'évaluer la qualité des ouvrages réceptionnés dans plusieurs départements du Bénin. Cette mission d'inspection s'est déroulée en deux étapes. La première étape concerne les départements de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé, où le ministre conseiller s'est rendu notamment sur les axes Akassato-Marché de gros d'Abomey-Calavi, Carrefour Adjaha-Aibatou, Avenue du Canada-Carrefour Francs Prix et Epkè-Tchonvi. Sur l'axe Epkè-Tchonvi, le ministre a échangé avec les populations. En effet, la population a souligné au ministre conseiller l'importance d'une déviation, ce qui



Le ministre conseiller aux Infrastructures et au Cadre de Vie, Jacques Ayadji sur le terrain

leur faciliterait la circulation et aussi pour ne pas déranger l'entreprise qui réalise les travaux. Après avoir recueilli leurs différentes préoccupations, il les a rassurés du fait qu'une solution urgente serait trouvée. « Ça sera fait, une déviation sera faite », a-t-il promis. Ce jeudi 22 mai 2025, le ministre Jacques Ayadji a engagé la seconde étape de sa tournée,

cette fois-ci dans le département des Collines avec une descente sur l'axe Bohicon-Dassa. La délégation a été reçue par le préfet du Zou, Daniel Setonougbo. Le ministre a fait des remarques importantes sur la route, notamment des trous qui sont à la base de nombreux accidents. Il a souligné qu'une solution urgente sera trouvée à ce problème. De son côté, le

préfet a remercié la délégation pour cette initiative, qui selon lui, consiste à instruire l'entreprise qui a à sa charge la construction de la route. « On a vu que l'entreprise a commencé par boucher certains trous, ça permettra d'arrêter des cas d'accidents auxquels nous faisons face », a salué le préfet. Pour sa part, le directeur des transports terrestres et

aériens, Joseph Ahissou, a fait savoir que le tronçon Bohicon-Dassa est pris en compte dans le projet Bénin régional, financé par le Millennium Challenge Account (MCA). « Les études sont très avancées, c'est pourquoi la route est toujours sous entretien. Le niveau de fatigue est tel que l'entretien doit être continu et nous remercions donc l'entreprise Porteo BTP qui a été très proactive pour nous aider à fermer les trous et éviter les risques d'accident », a-t-il indiqué. Il n'a pas manqué d'inviter les usagers à plus de vigilance. « Il faut en rappeler aux transporteurs de ne pas rouler à vive allure, c'est une route qui est déjà fatiguée, il faut modérer la vitesse », a exhorté le directeur Ahissou. Il convient de noter que cette mission de terrain, entre promesses et réalités, souligne l'importance d'une collaboration constante entre les autorités et les citoyens pour bâtir des infrastructures durables et sécurisées.

NÉGOCIATIONS ENTRE GOUVERNEMENT ET SYNDICATS

« Faire émerger des réponses réalistes... », dicit Bio Tchané

Rodolphe AKOUEWANOU (Stag.) ✍



Poignée de mains entre le Secrétaire général de la CSTB, Kassa Mampou le ministre Abdoulaye Bio Tchané

Ouverte ce jeudi 22 mai à Cotonou, une nouvelle rencontre a rassemblé des membres du gouvernement, des représentants syndicaux et des organisations patronales pour discuter des préoccupations majeures des travailleurs béninois. Il s'agit de la première session ordinaire de la Commission nationale de concertation, de consultation et de

négociation collective (CNCC-NC).

Dirigées par le ministre Abdoulaye Bio Tchané, les discussions ont porté essentiellement sur la hiérarchisation des salaires dans le secteur privé, le reversement des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) recrutés en 2019, ainsi que la régularisation de la situation des enseignants reversés en 2008

mais toujours sans contrat ni salaire. À cet effet, les syndicats n'ont pas oublié le côté d'absence de sur-salaires pour les conventionnés des sociétés publiques et semi-publiques. Il faut rappeler qu'ils ont remis l'accent sur les conditions précaires de certains agents de l'État. Le gouvernement, à travers les propos du ministre d'État Abdoulaye Bio Tchané, reconnaît les défis existants et rappelle les efforts consentis jusqu'à présent. Il souhaite que cette session, prévue pour durer trois jours, permette de « faire émerger des réponses réalistes, justes et durables », en instaurant un climat de « sérénité, d'écoute mutuelle et de responsabilité partagée. ».

Pour le ministre Abdoulaye Bio Tchané, le gouvernement entend asseoir le dialogue pour la justice sociale et d'équité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Car, il reste conscient que malgré les efforts réalisés, des défis subsistent. « C'est pourquoi, il est engagé à continuer le dialogue social ouvert en structurant dans le respect des équilibres de la société et des politiques publiques », a-t-il dit.

OBSÈQUES

L'ancien ministre Amos Elègbè sera inhumé le 7 juin prochain

Augustin HESSOU ✍



Décédé le jeudi 8 mai 2025 à l'âge de 78 ans, l'ancien ministre Amos Elègbè sera inhumé le samedi 7 juin 2025 à Abomey-Calavi. Selon le programme des obsèques, une veillée de prières est prévue au domicile du défunt le jeudi 5 juin. Le vendredi 6 juin sera marqué par le retrait du corps à la morgue Proci de Cotonou, suivi d'un hommage officiel au siège du parti Les Démocrates, auquel appartenait le défunt. En soirée, une veillée de prières se tiendra à partir de 19h30 à l'Église protestante

Galilée, suivie de la présentation des condoléances sur le parvis de l'église. Le samedi 7 juin, la levée du corps aura lieu dès 7h30, avant le départ pour l'église. La Grande Chancellerie rendra ensuite un hommage solennel à l'ancien ministre, détaille ledit programme des obsèques. Le culte d'inhumation se tiendra, en présence de la communauté des fidèles à l'Église protestante GBETO (CSP), avant le transfert du corps au cimetière de SOME où le défunt baobab sera inhumé. Une semaine après l'enterrement, une messe d'action de grâce est prévue le dimanche 15 juin 2025 à l'Église protestante SALEM de Savè. Conseiller spécial aux affaires politiques du président Boni Yayi, Amis ELEGBE avait auparavant occupé, sous le président Mathieu Kérékou, les fonctions de ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. En 2001, il a assuré l'intérim au ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique en l'absence de Kamarou Fassassi. Rapporteur général du Comité préparatoire de la Conférence nationale de février 1990, Amos Elègbè a été député à la première Législature. Il est titulaire d'un doctorat de 3^e cycle en études urbaines soutenu en octobre 1975 à l'université Toulouse-Jean-Jaurès en France. Pendant plus de 35 ans, le regretté ministre a enseigné à l'Université d'Abomey-Calavi. Son parcours a été également marqué par la coordination de plusieurs projets d'envergure dont la route des pêches, l'hôtel Sheraton. À l'annonce de son décès, l'ensemble de la classe politique a unanimement salué la mémoire d'un grand serviteur de la nation.

ME YSSAINE YOVOGAN À PROPOS DE RICHARD OUOROU

« Ce monsieur ne mérite pas la prison... »

Charis-kyara VINAWAMON (Stag.) ✍

A la suite du mandat de dépôt émis par le juge des libertés à l'endroit de Richard Boni Ouorou, et deux autres accusés, dans l'affaire de corruption présumée d'agents publics, dans le cadre de la procédure d'enregistrement officiel du part Libéral, les avocats de l'homme ont réagi. Me Yssaine Yovogan, assumant la défense de Richard Ouorou, dans une interview accordée à Bip Radio, que son client ne devrait en aucun cas se retrouver derrière les barreaux. « Ce monsieur ne mérite pas la prison. Il n'a commis aucun acte qui justifierait une telle privation de liberté », martèle Me Yovogan, visiblement exaspéré par la tournure judiciaire que prend cette affaire.

Essayiste, analyste politique et figure critique du régime en place, Richard Boni Ouorou est actuellement détenu dans des conditions dénoncées par ses avocats et par plusieurs organisations de défense des droits

humains. Pour Me Yovogan, les charges retenues contre son client relèvent davantage d'un « règlement de comptes politique » que d'un véritable fondement juridique.

Selon l'avocat, la procédure ayant conduit à la mise sous écrou de Richard Boni Ouorou serait entachée d'irrégularités. « Il n'a pas bénéficié des garanties élémentaires d'un procès équitable. Pire, les faits qui lui sont reprochés restent flous, et aucun élément sérieux ne permet de justifier sa détention », explique-t-il.

Le dossier, qualifié de « vide » par la défense, suscite également des inquiétudes au sein de la société civile béninoise et auprès de plusieurs observateurs internationaux. Certains y voient une nouvelle illustration de l'érosion des libertés publiques au Bénin.

Connu pour ses prises de position tranchées sur la gouvernance au Bénin, Richard Boni Ouorou est régulièrement la



Me Yssaine Yovogan

cible de critiques et de menaces en ligne. Sa détention est perçue par ses soutiens comme une tentative d'intimidation. Me Yovogan, lui, appelle à un sursaut institutionnel : « La justice ne doit pas devenir l'instrument d'une vengeance politique. Nous attendons

qu'elle se ressaisisse et qu'elle libère un homme dont le seul tort est d'avoir exercé sa liberté d'opinion. » En attendant une éventuelle évolution du dossier, l'affaire continue de diviser l'opinion publique et de relancer le débat sur l'indépendance de la justice au Bénin.

RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES POSTES HAUTES TENSION

Optimiser la distribution de l'électricité

Alban TCHALLA ✍

En Conseil des ministres mercredi dernier, le gouvernement a décidé de la réalisation du Schéma directeur des postes sources haute tension/moyenne tension et des réseaux moyenne tension du Bénin à l'horizon 2040. En effet, selon le compte-rendu du Conseil des ministres, le diagnostic des réseaux électriques du Bénin, réalisé en 2024, a mis en évidence plusieurs défis nécessitant des ajustements stratégiques et techniques. Dans ce cadre, il a été demandé à une structure spécialisée de proposer à la Société béninoise d'Énergie électrique (SBEE), des outils et des études stratégiques pertinentes pour optimiser le développement des réseaux de distribution d'électricité au Bénin, en cohérence avec les objectifs nationaux d'électrifi-

cation. Lesdites études permettront d'une part d'optimiser les investissements en priorisant leur rentabilité économique et technique afin d'éviter les surcoûts liés à des infrastructures mal dimensionnées ou redondantes ; d'améliorer la qualité de la fourniture d'électricité en corrigeant les insuffisances liées aux surcharges fréquentes, aux pertes techniques élevées et à la qualité de service qui reste perfectible et d'anticiper les besoins énergétiques futurs face à une croissance démographique et économique rapide et de prévoir des infrastructures capables d'accueillir les charges futures, notamment pour l'électrification rurale et le développement des zones industrielles et péri-urbaines, etc. Elles aideront, d'autre part, à moderniser les réseaux et accélérer la transition énergétique en standardisant progressive-



ment les réseaux à une tension uniforme de 20 kV pour améliorer leur efficacité, leur fiabilité et réduire les coûts d'investissement et de maintenance ; à mettre en œuvre une politique d'enfouissement des réseaux dans les zones urbaines denses, en débutant par Cotonou, afin

de réduire les risques climatiques et d'améliorer l'esthétique urbaine ; à conduire un processus de transfert de compétences vers les ingénieurs de la SBEE, incluant une formation à l'utilisation de l'outil de planification installé et aux méthodes de planification des

réseaux et à accroître l'autonomie de la SBEE dans la gestion des projets d'infrastructures électriques, réduisant ainsi la dépendance à l'expertise étrangère. A cet effet, une attention particulière sera accordée aux travaux d'urgence prévus sur la période 2025-2028.

L'intégralité du Compte rendu du Conseil des Ministres du 21 mai 2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 21 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- COMMUNICATIONS.

I-1. Construction d'un Centre d'Identification - Immigration - Emigration - Election (CIIIEEL) à Cotonou.

Le projet CIIIEEL est un centre d'envergure devant abriter les sièges des institutions publiques que sont :

- la Commission Électorale nationale autonome (CENA) dont le bâtiment comprend quatre niveaux ;
- l'Agence nationale d'Identification des personnes (ANIP), édifice de quatre niveaux également ;
- la Direction de l'Émigration et de l'Immigration (DEI), de même configuration ; et
- la Direction des Affaires consulaires et des Béninois de l'Extérieur (DACBE), immeuble de deux niveaux.

Dans la perspective de sa réalisation, le Conseil s'est prononcé en faveur de la contractualisation avec divers cabinets pour les missions de maîtrise d'œuvre complète et de contrôle technique afin d'assurer l'exécution du projet en cohérence avec les principes directeurs qui le portent.

I-2. Conduite d'une étude dans le cadre de la réforme du secteur béninois de la boulangerie.

En raison des insuffisances révélées par l'état des lieux qui en a été fait, cette réforme vise le renforcement des instruments juridiques existants ainsi que des normes sanitaires de qualité et de sécurité alimentaire. Aussi, prendra-t-elle en compte, la modernisation des conditions de production et l'amélioration des techniques appliquées aux fins d'introduire des pratiques innovantes.

A terme, l'étude mettra à la disposition du ministère de l'Industrie et du Commerce :

- le guide technique d'installation d'une unité de boulangerie ;
- le guide des bonnes pratiques et des normes pour la production du pain ;
- le mécanisme pour la détermination participative du prix du pain avec les acteurs du secteur ;

- les instruments de détection et de mesure de substances prohibées qui pourraient se trouver dans la farine de blé, la pâte de farine de blé et le pain.

L'objectif visé est d'améliorer les conditions et techniques de production par l'ensemble des acteurs du secteur pour produire du pain de meilleure qualité au profit de la population.

I-3. Réalisation du Schéma directeur des postes sources haute tension/moyenne tension et des réseaux moyenne tension du Bénin à l'horizon 2040.

Le diagnostic des réseaux électriques du Bénin, réalisé en 2024, a mis en évidence plusieurs défis nécessitant des ajustements stratégiques et techniques.

Dans ce cadre, il a été demandé à une structure spécialisée de proposer à la Société béninoise d'Énergie électrique (SBEE), des outils et des études stratégiques pertinentes pour optimiser le développement des réseaux de distribution d'électricité au Bénin, en cohérence avec les objectifs nationaux d'électrification.

Lesdites études permettront d'une part de :

- optimiser les investissements en priorisant leur rentabilité économique et technique afin d'éviter les surcoûts liés à des infrastructures mal dimensionnées ou redondantes ;
- améliorer la qualité de la fourniture d'électricité en corrigeant les insuffisances liées aux surcharges fréquentes, aux pertes techniques élevées et à la qualité de service qui reste perfectible ;
- anticiper les besoins énergétiques futurs face à une croissance démographique et économique rapide et de prévoir des infrastructures capables d'accueillir les charges futures, notamment pour l'électrification rurale et le développement des zones industrielles et péri-urbaines, etc.

Elles aideront, d'autre part, à :

- moderniser les réseaux et accélérer la transition énergétique en standardisant progressivement les réseaux à une tension uniforme de 20 kV pour améliorer leur efficacité, leur fiabilité et réduire les coûts d'investissement et de maintenance ;
- mettre en œuvre une politique d'enfouissement

des réseaux dans les zones urbaines denses, en débutant par Cotonou, afin de réduire les risques climatiques et d'améliorer l'esthétique urbaine ;

- conduire un processus de transfert de compétences vers les ingénieurs de la SBEE, incluant une formation à l'utilisation de l'outil de planification installé et aux méthodes de planification des réseaux ;
- accroître l'autonomie de la SBEE dans la gestion des projets d'infrastructures électriques, réduisant ainsi la dépendance à l'expertise étrangère.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord en vue de la contractualisation avec ce prestataire qualifié, à charge pour le ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines de superviser la mise en œuvre du projet et de veiller à l'intégration des résultats des études dans les futurs plans d'investissement de la SBEE.

A cet effet, une attention particulière sera accordée aux travaux d'urgence prévus sur la période 2025-2028.

I-4. Homologation des prix de cession des intrants et d'achat de coton graine aux producteurs au titre de la campagne agricole 2025-2026.

En dehors des prix de cession des engrais déjà fixés respectivement à 17.000 FCFA le sac de 50 kg de NPK coton et vivriers, 15.000 FCFA le sac de 50 kg d'urée et 14.000 FCFA celui de 50 kg de la formule SSP, le Conseil a approuvé les prix des insecticides comme ci-dessous :

- insecticide contre les Jassides (Jacobia 350 EC) : 3400 FCFA le flacon pour le traitement de demi (0,5) hectare ;
- insecticides coton alternatifs aux pyréthrinoides : 3.400 FCFA le flacon pour le traitement de demi (0,5) hectare ;
- 3.400 FCFA le flacon des binaires acaricides de même que des binaires aphicides pour le traitement de demi (0,5) hectare ;
- 3.500 FCFA le litre d'herbicides totaux ;

@- 7.400 FCFA le litre d'herbicides sélectifs

SUITE À LA PAGE 9

L'intégralité du Compte rendu du Conseil des Ministres du 21 mai

de prélevée ;

- 7.000 FCFA le litre d'herbicide sélectif précoce Deal 11 OD ;
- 7.500 FCFA le litre d'herbicide sélectif précoce Deal plus 110 OD.

Par ailleurs, les prix d'achat du coton-graine aux producteurs au titre de la campagne cotonnière 2025-2026 ont été homologués ainsi qu'il suit :

- coton-graine conventionnel 300 FCFA/kg pour le 1er choix et à 250 FCFA/kg pour le 2ème choix ;
- coton-graine biologique 360 FCFA/kg pour le 1er choix et à 310 FCFA/kg pour le 2ème choix.

En ce qui concerne les fonctions critiques, elles s'établissent à 13 FCFA/kg de coton-graine, tandis que le prélèvement pour la réserve stratégique est de 5 FCFA/kg de coton-graine. Le Conseil saisit cette occasion pour rappeler aux producteurs qu'il est formellement interdit de sortir les intrants ainsi subventionnés du territoire national, et instruire les ministres concernés de veiller particulièrement au respect de cette mesure.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique :

- la participation du Bénin à la 113ème session de la Conférence internationale du Travail et autres rencontres, à Genève, en Suisse, du 2 au 13 juin 2025 ; puis celle
- du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche aux rencontres statutaires et autres missions officielles du secteur, au titre de l'année 2025.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ A la Présidence de la République

Autorité de régulation des marchés publics :

Membres du Conseil de régulation

- Au titre de la Présidence de la République : Monsieur Séraphin AGBAHOUNGBATA
- Au titre du ministère de la Justice et de la Législation : Monsieur Gilbert Ulrich TOGBONON
 - Au titre du secteur privé :
 - Madame Francine AÏSSI HOUANGNI
 - Monsieur Derrick BODJRENOU
 - Au titre de la société civile
 - Madame Carmen Sinani Oredolla GABA
 - Madame Maryse AHANHANZO GLELE

✓ Au ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale

Directeurs départementaux comme suit :

- Borgou : Madame Zénabou GOUNOU
- Mono-Couffo : Monsieur Thierry Mahougnon ADANKANHOUNDE
- Ouémé-Plateau : Madame Nadine AKOGBETO AÏSSI

✓ Au ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable

- Directeur général de l'Environnement et du Climat : Monsieur Ibila DJIBRIL
- Directeur des Transports terrestres et aériens : Monsieur Joseph AHISSOU
- Directeur des Affaires portuaires, maritimes et fluvio-lagunaires : Monsieur Germain Jessugnon AHISSOU
- Directeurs départementaux ainsi qu'il suit :
- Atlantique : Monsieur Adolphe Vaxilis TOHOUNDJO
- Donga : Monsieur Djinédou TAKPARA
- Ouémé : Monsieur Célestin Dohèto AZONHOMON

✓ Au ministère de la Défense nationale

Le Général de division aérienne Bertin BADA est promu au grade de Général de corps aérien.

Fait à Cotonou, le 21 mai 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.

CAMPAGNE COTONNIÈRE 2025-2026

Les prix d'achat du coton graine homologués

Alban TCHALLA ✍



Suite aux prix de cession des engrais déjà fixés, le gouvernement a décidé d'homologuer les prix de cession des intrants et d'achat de coton graine aux producteurs au titre de la campagne agricole 2025-2026. La décision a été prise en Conseil des ministres du mercredi 21 mai 2025. En effet, le coton-graine conventionnel est fixé à 300 FCFA/kg pour le 1er choix et à 250 FCFA/kg pour le 2ème choix. Pour ce qui est du coton-graine biologique, il sera cédé à 360 FCFA/kg pour le 1er choix et à 310 FCFA/kg pour le 2ème choix. En ce qui concerne les fonctions critiques, elles

s'établissent à 13 FCFA/kg de coton-graine, tandis que le prélèvement pour la réserve stratégique est de 5 FCFA/kg de coton-graine. C'est dans cette même logique que le gouvernement avait déjà fixé respectivement à 17.000 FCFA, le sac de 50 kg de NPK coton et vivriers ; 15.000 FCFA, le sac de 50 kg d'urée et 14.000 FCFA celui de 50 kg de la formule SSP. A cet effet, le gouvernement a approuvé les prix des insecticides à savoir : l'insecticide contre les Jassides (Jacobia 350 EC) à 3400 FCFA le flacon pour le traitement de demi (0,5) hectare ; les insecticides coton alter-

natifs aux pyréthrinoides à 3.400 FCFA le flacon pour le traitement de demi (0,5) hectare ; à 3.400 FCFA, le flacon des binaires acaricides de même que des binaires aphicides pour le traitement de demi (0,5) hectare ; à 3.500 FCFA, le litre d'herbicides totaux ; 7.400 FCFA le litre d'herbicides sélectifs de prélevée ; à 7.000 FCFA, le litre d'herbicide sélectif précoce Deal 11 OD et à 7.500 FCFA, le litre d'herbicide sélectif précoce Deal plus 110 OD. Il faut préciser qu'il est formellement interdit de sortir les intrants ainsi subventionnés du territoire national.

RÉFORME DU SECTEUR DE LA BOULANGERIE AU BÉNIN

Vers une modernisation et une amélioration des normes

Augustin HESSOU ✍

En conseil des ministres le mercredi 21 mai 2025, le gouvernement a annoncé le lancement d'une étude essentielle dans le cadre de la réforme du secteur de la boulangerie. Cette initiative fait suite aux insuffisances mises en lumière par un état des lieux approfondi, révélant la nécessité d'une refonte significative des pratiques en vigueur. L'objectif principal de cette réforme est de renforcer les instruments juridiques existants tout en établissant des normes sanitaires rigoureuses en matière de qualité et de sécurité alimentaire. Le gouvernement entend également moderniser les conditions de production et améliorer les techniques utilisées dans le secteur, afin d'introduire des pratiques innovantes qui répondent aux exigences contemporaines.

Cette étude, qui sera conduite sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce, se traduira par la création de plusieurs outils clés. Parmi



ceux-ci figurent un guide technique d'installation pour les unités de boulangerie ainsi qu'un guide des bonnes pratiques et des normes à respecter pour la production du pain. De plus, un mécanisme participatif sera mis en place pour déterminer le prix du pain, impliquant directement les acteurs du secteur. Enfin, l'étude inclura également des instruments destinés à détec-

ter et mesurer les substances prohibées qui pourraient être présentes dans la farine de blé, la pâte ainsi que dans le pain lui-même. Cette réforme vise à améliorer les conditions et techniques de production au sein du secteur de la boulangerie, avec pour ambition ultime de garantir un pain de meilleure qualité pour l'ensemble de la population béninoise.

NOUVELLE INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

Bientôt un complexe immobilier regroupant la CENA, ANIP, DEI et DACBE

Augustin HESSOU ✍



Le gouvernement, lors de sa rencontre hebdomadaire du mercredi 21 mai 2025, a donné son feu vert pour la construction d'un Centre d'Identification, d'Immigration, d'Émigration et d'Élection (CIEEL) à Cotonou. Ce projet ambitieux vise à regrouper sous un même toit plusieurs institutions publiques essentielles au bon fonctionnement de l'administration nationale. Le CIEEL sera un complexe mo-

derne comprenant les sièges de quatre entités clés. Il s'agit de la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP), de la Direction de l'Émigration et de l'Immigration (DEI), ainsi que de la Direction des Affaires Consulaires et des Bénévoles de l'Extérieur (DACBE). Le bâtiment de la CENA sera organisé sur quatre niveaux, tout comme celui de l'ANIP et

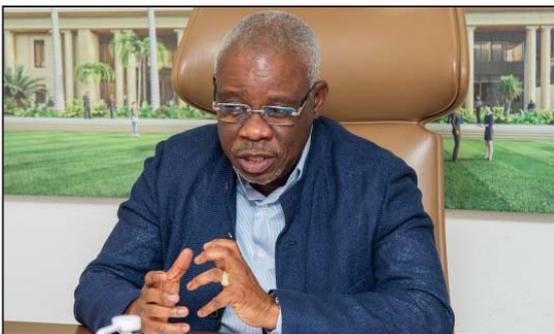
de la DEI, tandis que la DACBE disposera d'un immeuble de deux niveaux. Cette configuration permettra une meilleure synergie entre ces différentes structures, facilitant ainsi les échanges et les collaborations nécessaires à leur fonctionnement.

Pour garantir la réussite de ce projet structurant, le Conseil a décidé de contractualiser avec divers cabinets spécialisés pour mener à bien les missions de maîtrise d'œuvre complète ainsi que le contrôle technique. Cette démarche vise à s'assurer que la construction du CIEEL respecte les principes directeurs établis et répond aux exigences techniques et administratives requises. La réalisation du CIEEL représente une avancée significative pour l'administration publique béninoise. En centralisant ces institutions vitales, le gouvernement ambitionne non seulement d'améliorer l'efficacité des services offerts aux citoyens, mais également de renforcer la transparence et la confiance dans les processus électoraux et administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BÉNIN

Le ministre Tonato échange avec une délégation de l'UNOPS

Augustin HESSOU ✍



Le ministre du Cadre de Vie, José Tonato lors de son intervention...

Le ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable, José TONATO, a reçu en audience une délégation conduite par

Silvia Gallo, directrice du bureau multi-pays des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en Afrique de l'Ouest. C'était le

lundi 19 mai 2025. Lors des échanges, Silvia Gallo a eu l'opportunité de présenter les services d'assistance technique offerts par l'UNOPS aux gouvernements. Elle a particulièrement mis l'accent sur les domaines de l'infrastructure et de la gestion de projet. La directrice Gallo a illustré ses propos à travers des expériences réalisées dans plusieurs pays de la sous-région, soulignant ainsi l'expertise et l'impact des interventions de l'UNOPS.

De son côté, le ministre José Tonato a manifesté un grand intérêt pour ces services. Il a souligné que le recours à l'assistance technique constitue une stratégie clé pour la mise en œuvre des projets de construction au Bénin. Il a également exprimé son souhait d'explorer les études et les retours d'expérience des pays voisins afin d'en tirer des enseignements précieux pour les initiatives nationales. Cette rencontre vise à optimiser la mise en œuvre des projets de développement durable à l'échelle nationale et représente une avancée majeure dans le renforcement de la coopération entre le Bénin et l'UNOPS.

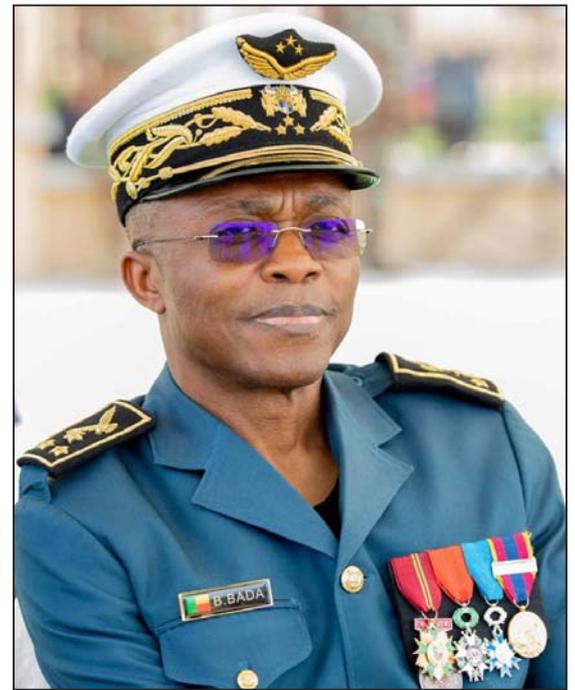


...face à la délégation de l'UNOPS.

NOMINATION AU GRADE DE GÉNÉRAL DE CORPS AÉRIEN

Bertin BADA, une ascension historique au service de la République

Alban TCHALLA ✍



Bertin BADA, Général de Corps Aérien

Le mercredi 21 mai 2025 restera une date marquante dans les annales des forces armées béninoises. En Conseil des ministres, le Général Bertin BADA a été élevé au grade de Général de Corps Aérien, devenant ainsi le tout premier officier de l'Armée de l'Air du Bénin à accéder à ce niveau de commandement. Cette promotion exceptionnelle consacre une trajectoire exemplaire, forgée dans la discrétion, la discipline, et un attachement indéfectible à l'État.

Engagé dans les forces armées depuis 1982, le Général BADA s'est très tôt distingué par sa rigueur et son esprit de commandement. De chef d'escadron à commandant de base, puis directeur des opérations et haut cadre de l'état-major, son parcours est jalonné de responsabilités stratégiques, toutes assumées avec efficacité et humilité. Formé en France à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et à l'Institut Amaury de la Grange, institution prestigieuse de formation aéronautique, il revient au Bénin pour mettre son savoir-faire au service de la Nation.

Le 9 juin 2021, il accède à l'un des postes les plus sensibles de la République : Directeur du Cabinet Militaire du Président Patrice TALON. Cette nomina-

tion témoigne de la confiance que le Chef de l'État accorde à un homme dont la loyauté, la rigueur et la réserve forcent le respect. À la Présidence, le Général BADA incarne la sérénité dans l'action, la maîtrise des enjeux sécuritaires, et une posture républicaine sans faille.

Plus récemment, sa probité et sa stature institutionnelle ont conduit l'État à lui confier la présidence du comité de coordination chargé de piloter la transition au sein de l'Église du Christianisme Céleste, en proie à une crise complexe. Une mission délicate qu'il conduit avec équité, sang-froid et sens du devoir.

À travers cette promotion au rang de Général de Corps Aérien, l'État béninois ne rend pas seulement hommage à une carrière ; il élève un symbole. Le Général BADA incarne l'excellence silencieuse, celle qui ne cherche ni les projecteurs ni les honneurs, mais qui marque durablement par son intégrité, sa vision et son exemplarité.

Cette distinction, la plus haute jamais atteinte dans l'histoire de l'Armée de l'Air béninoise, est aussi un message fort adressé à la jeunesse militaire : celui que le mérite, l'éthique et le service désintéressé de la patrie restent les plus sûrs leviers d'élévation.

NOUVEAU SIÈGE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Entre satisfaction et vigilance, la Conférence des Présidents veille au grain

Le mercredi 21 mai 2025, la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale du Bénin s'est rendue sur le chantier de construction du nouveau siège du Parlement, sous la direction du Président Louis Gbèhounou Vlavonou. Cette visite s'inscrit dans une démarche de suivi rigoureux des travaux, répondant aux préoccupations exprimées par les députés lors de la présentation du rapport d'activités du Président de l'Assemblée nationale.

Fidèle KENOU ✍



Le Président Louis Gbèhounou Vlavonou et sa délégation sur le site du nouveau siège de l'Assemblée Nationale

Avant cette descente sur le terrain, une séance de travail s'est tenue au Palais des Gouverneurs, réunissant les membres de la Conférence des Présidents ainsi qu'Achille Houssou, Directeur général de la SIMAU. Ce dernier a exposé l'état d'avancement du projet, dont le taux d'exécution physique a atteint 64% pour un taux financier de 46%. Il a précisé que l'objectif reste le bouclage du tout-couvert d'ici décembre 2025,

avec une livraison définitive prévue pour avril 2026, sous réserve de la mobilisation des fonds nécessaires.

Le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a souligné trois points essentiels justifiant cette visite. D'abord, il s'agissait de répondre aux préoccupations soulevées par les députés lors de la présentation de son dernier rapport d'activités. Ensuite, il a insisté sur l'importance d'associer l'ensemble des sensibilités

parlementaires aux choix stratégiques à opérer, évitant ainsi que ces décisions ne soient prises par un cercle restreint. Enfin, il a mis en avant la nécessité de clarifier la date de livraison de l'hémicycle afin que chacun puisse se projeter sur l'organisation des travaux parlementaires à venir.

Sur le terrain, le constat est globalement positif. Les responsables techniques ont rassuré la délégation sur la résolution des difficultés initiales et la bonne cadence actuelle des travaux. Le Président Vlavonou s'est dit satisfait de voir le projet avancer sans accroc majeur, un avis partagé par les présidents des groupes parlementaires. L'honorable Nouréno Atchadé, président du groupe parlementaire Les Démocrates, a salué la qualité de l'infrastructure en cours de réalisation et s'est réjoui de la perspective de disposer, dès décembre prochain, d'un hémicycle moderne et fonctionnel. De son côté, l'honorable Aké Natondé, président du groupe parlementaire Union progressiste le Renouveau, a exprimé son étonnement face à l'ampleur du travail accompli, tout en insistant sur la



nécessité de maintenir la vigilance quant aux prochaines étapes du projet.

Cette visite illustre une volonté politique claire : assurer la transparence et l'efficacité dans la réalisation de cette infrastructure essentielle au bon fonctionnement de l'Assem-

blée nationale. Désormais, le défi reste la mobilisation des ressources et le respect du calendrier afin que les parlementaires puissent exercer leurs fonctions dans un environnement à la hauteur des attentes de la deuxième institution de l'État.

ATELIER DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES CADRES PARLEMENTAIRES À GRAND-POPO

Vers une révolution budgétaire en faveur des enfants

Depuis le lundi 19 mai 2025, un atelier de formation d'une importance capitale se déroule à Grand-Popo. Organisé par l'Unité d'analyse, de contrôle et d'évaluation du budget de l'État (Unaceb) avec le soutien financier et technique de l'Unicef, cet atelier vise à renforcer les compétences des cadres parlementaires dans la lecture et l'analyse des documents budgétaires sensibles à l'enfance.

Fidèle KENOU ✍

Dans un monde où l'équité et l'inclusivité doivent guider les politiques publiques, il est crucial de garantir que les ressources allouées aux enfants soient non seulement adéquates, mais surtout porteuses d'un réel impact sur leur bien-être et leur avenir. Cet atelier s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Dès l'ouverture des travaux, des voix engagées ont souligné l'importance de cette formation. Simplice QUENUM, Directeur de l'Unaceb, a exprimé sa reconnaissance envers l'Assemblée nationale et l'Unicef pour leur rôle déterminant dans la mise en place de cette initiative. Mohamed ABOUBAKARI, représentant de M. Ousmane Niang, repré-



Photo de famille à l'issue de l'atelier de formation

sentant résident de l'Unicef, a mis en avant une approche innovante : désormais, les cadres parlementaires eux-mêmes seront les porteurs de l'analyse budgétaire spécifique aux enfants, renforçant ainsi leur autonomie et leur capacité d'action. Enfin, Ma-

thieu AHOUANSOU, Directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale, a rappelé que l'enfant est au cœur du développement sociétal et que la budgétisation est un levier stratégique incontournable pour répondre à ses besoins.

Objectifs et enjeux

Cet atelier permettra entre autres aux cadres parlementaires de : Comprendre l'importance d'une budgétisation adaptée aux enfants dans les politiques publiques, d'identifier les allocations budgétaires

dédiées aux jeunes et en analyser la portée, de maîtriser les outils et méthodes nécessaires pour évaluer les politiques budgétaires liées aux droits de l'enfant, d'assurer un suivi rigoureux des dépenses afin d'améliorer les conditions de vie des plus jeunes.

Au fil des cinq jours de formation, plusieurs interventions approfondiront ces thématiques, offrant aux participants une grille de lecture pertinente pour garantir une budgétisation plus équitable et inclusive. La transformation d'une vision en action passe par la prise de conscience et l'engagement des acteurs clés. Avec cette formation, les cadres parlementaires se dotent d'outils solides pour une meilleure gouvernance des ressources publiques dédiées aux enfants.

RÉGULATION DU SECTEUR MÉDIATIQUE AU BÉNIN

La HAAC lève la suspension de Bénin Web TV et du journal Le Patriote

L'intégralité des décisions de la Haac portant levée de la suspension du Média en ligne « Bénin Web TV », retrait de la carte de presse de son promoteur et du Journal « Le Patriote »

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), à travers la décision N°25-031/HAAC du 20 mai 2025, lève la mesure de suspension du journal LE PATRIOTE. Aussi, par la décision N°25-032/HAAC du 20 mai 2025, la HAAC lève la suspension du média en ligne Bénin Web TV ainsi que le retrait de la carte de presse de son promoteur. Ces décisions font suite aux recours gracieux adressés auprès du président de la HAAC par Paul Arnaud DEGUENON, promoteur du média en ligne Bénin Web TV par la lettre N°0011-0325/BWTV en date du 18 mars 2025 ainsi que celui de Marcel ZOUNMÈNOU, Directeur de publication du journal Le Patriote par la lettre en date du 03 mars 2025. Lire l'intégralité des décisions de la HAAC.



Edouard Loko, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

HAAC

DECISION N°25-032/HAAC DU 20 MAI 2025

PORTANT LEVÉE DE LA SUSPENSION DU MÉDIA EN LIGNE "BÉNIN WEB TV" ET RETRAIT DE LA CARTE DE PRESSE DE SON PROMOTEUR

LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

VU la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

VU la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

VU la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;

VU la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;

VU la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du Numérique en République du Bénin ;

VU le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature ;

VU le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;

VU le Code de déontologie et de l'éthique dans les médias au Bénin du 21 février 2025 ;

VU la Décision n°25-010/HAAC du 12 mars 2025 portant suspension du média en ligne "Bénin Web TV" et retrait de la carte de presse de son promoteur ;

VU la lettre n°0011-0325/BWTV en date du 18 mars 2025 par laquelle Monsieur Paul Arnaud DEGUENON, Promoteur de "Bénin Web TV", a introduit un recours gracieux auprès du Président de la HAAC ;

VU la lettre n°0004-0425/BWTV en date du 25 avril 2025 par laquelle Monsieur Paul Arnaud DEGUENON, Promoteur de "Bénin Web TV", a transmis à la HAAC le rapport de diffusion des excuses publiques sur les sites internet des médias en ligne "BANOUTO" et "DAABAARU TV"

VU le Rapport adopté le 20 mai relatif à l'étude des recours gracieux introduit par le Directeur de Publication du Journal "LE PATRIOTE" et le promoteur du média en ligne "Bénin Web TV" auprès du Président de la HAAC ;

Considérant que pour soutenir sa requête, le Promoteur de "Bénin Web TV" a réitéré son respect pour l'Institution de régulation des médias du Bénin et son engagement à respecter, à l'avenir, les principes déontologiques du journalisme ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : La Décision n°25-010/HAAC du 12 mars 2025 portant suspension du média en ligne "Bénin Web TV" et retrait de la carte de presse de son promoteur est levée.

Article 2 : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature. Elle sera notifiée au Promoteur du média en ligne "Bénin Web TV", à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), au Centre National d'Investigations Numériques (CNIN), à Monsieur le Procureur de la République et publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2025

Les Rapporteurs,
Gérard N'tcha N'DA Armand HOUNSO

Le Président,
Edouard C. LOKO

ONT SIEGE

Edouard C. LOKO	: Président
Mohamed BARE	: Vice-président
Roukiatou BIO FAI	: 1 ^{er} Rapporteur
Basile TCHIBOZO	: 2 ^{ème} Rapporteur
Tossou Marcellin AHONOUKOUN	: Membre
Fernand Ahokanou GBAGUIDI	: Membre
N'tcha Gérard N'DA	: Membre
Armand HOUNSO	: Membre
Lionel GBEGONNOUDE	: Membre

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

HAAC

DECISION N°25-031/HAAC DU 20 MAI 2025

PORTANT LEVÉE DE LA SUSPENSION DU JOURNAL "LE PATRIOTE"

LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

VU la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

VU la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

VU la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;

VU la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;

VU la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du Numérique en République du Bénin ;

VU le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature ;

VU le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;

VU le Code de déontologie et de l'éthique dans les médias au Bénin du 21 février 2025 ;

VU la Décision n°25-005/HAAC du 21 janvier 2025 portant suspension du journal "Le Patriote" ;

VU la lettre en date du 03 mars 2025 par laquelle Monsieur Marcel ZOUNMÈNOU, Directeur de Publication du Journal "LE PATRIOTE" a introduit un recours gracieux auprès du Président de la HAAC ;

rapport de diffusion des excuses publiques sur les sites internet des médias en ligne "BANOUTO" et "DAABAARU TV"

VU le Rapport adopté le 20 mai relatif à l'étude des recours gracieux introduit par le Directeur de Publication du Journal "LE PATRIOTE" et le promoteur du média en ligne "Bénin Web TV" auprès du Président de la HAAC ;

Considérant que pour soutenir sa requête, le Promoteur de "Bénin Web TV" a réitéré son respect pour l'Institution de régulation des médias du Bénin et son engagement à respecter, à l'avenir, les principes déontologiques du journalisme ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : La Décision n°25-010/HAAC du 12 mars 2025 portant suspension du média en ligne "Bénin Web TV" et retrait de la carte de presse de son promoteur est levée.

Article 2 : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature. Elle sera notifiée au Promoteur du média en ligne "Bénin Web TV", à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), au Centre National d'Investigations Numériques (CNIN), à Monsieur le Procureur de la République et publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2025

Les Rapporteurs,
Gérard N'tcha N'DA Armand HOUNSO

Le Président,
Edouard C. LOKO

ONT SIEGE

Edouard C. LOKO	: Président
Mohamed BARE	: Vice-président
Roukiatou BIO FAI	: 1 ^{er} Rapporteur
Basile TCHIBOZO	: 2 ^{ème} Rapporteur
Tossou Marcellin AHONOUKOUN	: Membre
Fernand Ahokanou GBAGUIDI	: Membre
N'tcha Gérard N'DA	: Membre
Armand HOUNSO	: Membre
Lionel GBEGONNOUDE	: Membre

ANNONCE DE DÉCÈS

À l'occasion des obsèques de leur mère : **SEGBO NONSIEDE Christine**
Décédée le 17 avril 2025 dans sa 71ème année

Les enfants et les petits enfants de la défunte seraient très heureux de vous compter parmi leurs honorables invités aux cérémonies d'enterrement qui auront lieu. Selon les programmes ci-après :



SEGBO NONSIEDE Christine
Décédée le 17 avril 2025 dans sa 71ème année

PROGRAMME DES OBSEQUES

Mercredi 21 mai 2025

20H00 : Veillée de prières à Cotonou Godomey Togoudo au domicile de la défunte

Vendredi 23 mai 2025

16H00 : Retrait du corps à la morgue Egbessi de Glazoué

20H00 : Veillée de prières au domicile de la

défunte, maison SEGBO

Samedi 24 mai 2025

09H00 : Messe corps présent en l'Église catholique d'Agouagon et de Thio suivie de l'inhumation dans l'intimité familiale, maison SEGBO, face au monument Toli d'Agouagon.

13H00 : RÉCEPTION

ANNONCE DE DÉCÈS

Les familles parentes alliées et amis ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur cher et regretté fils, frère, cousin, oncle, beau-père, époux, père et grand-père :

Papa
AKOGBETO
Dèdji
Ernest

Ouvrier spécialiste des services techniques de l'ex-Direction du Génie rural (MAEP)

Décédé dans sa 77^{ème} année



PROGRAMME DES OBSEQUES

JEUDI 22 MAI 2025

19h30 : Veillée de prières au domicile du défunt à Kandavié-Owodé (Maison AKOGBETO, non loin de l'ex-bar "Les dragons" de Porto-Novo)

VENDREDI 23 MAI 2025

19h30 : Veillée de prières à la maison mortuaire d'Akonaboé (VONS passant juste derrière l'hôpital El-Fateh en allant vers le petit marché Wologuèdè d'Akonaboé, Porto-Novo)

SAMEDI 24 MAI 2025

6h00 : Levée du corps à la morgue du CHUD-Ouémé

6h30-8h00 : Recueillement au domicile du défunt à Kandavié

8h20-9h30 : Recueillement au domicile du défunt à Akonaboé

10h00 : Messe d'enterrement à l'église Saint François de Sales d'Akonaboé suivie de l'inhumation au cimetière de Danto à Porto-Novo

13h00 : Réception à l'espace IFEDU à Tokpota, derrière l'hôtel Ayélawadjè 2 à Porto-Novo

ANNONCE DE DÉCÈS

La collectivité AMORI ONI ABATHAN,
 Les familles DJANKALE, OROUKOTAN,
 ADELANWA et FAYEMI du Bénin, du Togo et du Nigéria,
 Les familles NONVIDE, ALAPINI et TOGBAN du Togo et du Bénin,
 La collectivité SENAHOUN ADANLIN DASSI,
 La collectivité Royale YEDONOU GLELE,
 Les frères et sœurs de la défunte Odile, Justine, Lucien, Olga, Donatien, Bibiane et Sévérine, M. Michel Dassi, ses frères et soeurs, leurs épouses, époux et leurs enfants,
 Le veuf Vincent Anastase R. DASSI,
 Les enfants de la défunte Feu Arnaud DASSI et Marie-Joelle DASSI,
 Les petits enfants de la défunte Camille, Marvin et Raphaël,

Les familles parentes alliées et amis ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur chère et regrettée fille, sœur, cousine, tante, belle-mère, épouse, mère et grand-mère :



Marcelle Ablawa ABATAN
épouse DASSI

pieusement endormie dans la paix du Seigneur le 27 Avril 2025 dans sa 70e année

PROGRAMME DES OBSEQUES

VENDREDI 23 MAI 2025

20H00 : Veillée messe en l'Église Catholique Saint François d'Assise de Fidjrossè

SAMEDI 24 MAI 2025

6H00 : Chapelle ardente au domicile de la défunte

9h30 : Levée du corps

10h00 : Messe corps présent en l'Église Catholique Saint François d'Assise de Fidjrossè suivie de l'inhumation au cimetière d'Adjagbo

PS : Les condoléances seront reçues sur le parvis de l'église et à la sortie du cimetière.

4È ÉDITION DU FONI À COTONOU

Afrik Créances mobilise les acteurs pour une meilleure inclusion financière

Le Bénin a accueilli le quatrième Forum International de l'Intermédiation, du Numérique et de l'Innovation (FONI). Cette édition dont l'ouverture officielle a eu lieu le jeudi 22 mai 2025 à Sofitel, offre un cadre d'échange pour réfléchir au renforcement de l'inclusion financière en Afrique. Elle réunit des acteurs clés des secteurs bancaire, financier, numérique et entrepreneurial venus de plusieurs pays d'Afrique.

Alban TCHALLA ✍



Blaise Ahouantché, président d'Afrik Créances

Ce que vous devriez savoir : Favoriser une inclusion financière durable, créer une synergie entre les institutions financières, les fintechs, les PME/PMI et les décideurs publics, trouver des solutions innovantes pour s'adapter aux mutations en cours avec les nouvelles technologies etc. Ce sont là entre autres les objectifs à atteindre de l'édition 2025 du FONI à Cotonou. Organisé par Afrik Créances, ce forum se veut un espace de dialogue, un lieu pour analyser les défis de financement et identifier des opportunités pour le développement des petites et moyennes entreprises. Le thème central porte sur le : « Financement du secteur privé et digitalisation des services financiers et publics pour une croissance durable en Afrique ». A cet effet, quatre panels sur la mobilisation des marchés financiers et de l'épargne pour un meilleur financement du secteur privé, la digitalisation des services financiers et services publics pour une meilleure productivité des entreprises, les innovations financières et digitales au service de la croissance des PME et l'alliance avec les partenaires techniques pour le financement et la croissance des PME feront l'objet de discussion.

Que disent les acteurs : Pour le président d'Afrik Créances, Blaise Ahouantché, si demain les Etats africains veulent atteindre la souveraineté financière, économique, alimentaire etc, ils doivent mettre des stratégies endogènes. Le FONI, dit-il, entend favoriser l'inclusion financière et économique durable. Amé-

liorer l'apport financier des banques, créer des partenariats stratégiques entre secteur privé et institution financière pour un développement des PME et PMI. Pour sa part, la première vice-présidente de l'APBEF-Bénin (Association professionnelle des banques et établissements financiers), Aïssatou Soumaré a rappelé que « les petites entreprises font face à d'énormes difficultés d'accès au financement ». De ce fait, elle a salué Afrik Créances pour son engagement envers l'inclu-

sion financière. « L'Afrique est riche, mais sous-financée », va déplorer le Directeur Général du FAGACE et Président du Club des dirigeants de banques d'Afrique, Ngueto Tiraina Yambaye. Représentant le ministre d'État chargé de l'Économie et des Finances, Alban Bienvenu Bessan a souligné que les nouvelles formes d'intermédiation financière, soutenues par le numérique, « régulent désormais les marchés financiers et bancaires » et doivent être au cœur des stratégies économiques africaines. distinguer des acteurs et des entreprises. Au titre des prix décernés, le prix spécial du Leader de la transformation économique et industrielle a été remis au Chef de l'Etat. Le prix spécial de Leadership Africain pour le soutien au financement des entreprises a été décerné à FAGACE. Le groupe marocain HPS (High-tech Payment Systems) est honoré pour son leadership en matière d'innovation des paiements en Afrique. Quant à BGFI, elle a reçu le prix de la Banque commerciale ayant fait une performance exceptionnelle au cours de l'année 2024, tandis que le prix de la microfinance qui a su bâtir un modèle

économique stable et pérenne en matière de financement des TPE & PME est revenu à Vital Finance. C'est la société Ismast Energy Sarl qui a remporté le prix de l'entrepreneuriat féminin. Le journal "L'Economiste du Bénin" a été aussi distingué à travers le prix du premier Quotidien Economique du Bénin pour la qualité de l'actualité financière. Selon le Directeur Général de "L'Economiste du Bénin", Léonard Dossou, c'est le fruit d'un travail collectif de tous ses collaborateurs et se dit satisfait de la reconnaissance du professionnalisme de son journal. Il n'a pas manqué de remercier les organisateurs.

Entre les lignes : Le forum a été également l'occasion de



Vue partielle des participants



Le Directeur Général, Léonard Dossou reçoit le prix décerné au journal "L'Economiste du Bénin"



Remise de prix par Dr Eric Adja, Directeur de l'Agence francophone de l'intelligence artificielle



Photo d'ensemble des personnalités invitées

CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

Le nouveau trophée de la Ligue des Champions de la CAF dévoilé

C'est un tout nouveau trophée qui va être remis au prochain vainqueur de la Ligue des Champions de la CAF. En effet, l'institution africaine, dans une dynamique de modernisation, a procédé au changement du design du trophée. Une cérémonie a été organisée, le jeudi 22 mai 2025 à Johannesburg (Afrique du Sud) pour dévoiler la nouvelle forme du trophée.

Anselme HOUENOUKPO

"La Confédération Africaine de Football (CAF) a officiellement présenté ce jeudi, en collaboration avec son TotalEnergies, le tout nouveau trophée de la Ligue des Champions CAF TotalEnergies, marquant ainsi une nouvelle ère audacieuse dans l'histoire de la plus prestigieuse compétition interclubs du continent africain", a informé le site de la CAF. Selon le site, la cérémonie de dévoilement s'est tenue au siège sud-africain de TotalEnergies, à Johannesburg, en présence de plusieurs légendes du football africain telles que Lucas Radebe, Teko Modise et Siphwe Tshabalala, ainsi que de nombreuses personnalités influentes du football continental.

«Ce dévoilement ne se limite pas à une simple substitution d'objet : il incarne une profonde transformation, témoignant de l'engagement résolu de la CAF en faveur de la modernisation et de l'innovation. Et c'est dans le cadre de sa stratégie globale de revalorisation de ses compétitions, que la CAF a conçu ce nouveau design afin de renforcer l'impact visuel de la récompense la plus



convitée du football africain. D'ailleurs le Secrétaire Général de la CAF, Véron Mosenko-Omba, a fait des précisions sur ce qui a conduit à cette réalisation. «Conformément à la vision du Président de la CAF, Dr Patrice Motsepe, nous œuvrons à une refonte et à une nouvelle position du football africain, avec un accent particulier sur les compétitions interclubs. Ce dévoilement du trophée de la Ligue des Champions CAF TotalEnergies s'inscrit pleinement dans cette dynamique et reflète

notre ambition de propulser le football de clubs africain au sommet de la scène mondiale, de renforcer son attractivité commerciale et d'inspirer une nouvelle génération de talents », a-t-il déclaré. Pour sa part, Olagoke Aluko, Directeur Général de TotalEnergies Marketing South Africa, a exprimé la fierté de son entreprise de s'associer à cette nouvelle ère historique pour la compétition. «TotalEnergies Marketing South Africa est honorée de participer à ce moment symbolique dans notre pays.

Il ne s'agit pas simplement de dévoiler un trophée, mais de célébrer une dynamique puissante qui unit les peuples du continent africain – un continent où TotalEnergies est un partenaire énergétique engagé et de longue date. Ce partenariat avec la CAF reflète notre volonté de soutenir le développement d'un sport porteur de valeurs essentielles à nos yeux : diversité, unité et cohésion. Nous sommes fiers de ce que représente ce trophée, et heureux que la cérémonie ait lieu en Afrique du Sud, en écho à l'esprit indomptable qui caractérise le football africain », a déclaré M. Aluko.

La cérémonie de ce jeudi intervient dans un contexte d'enthousiasme croissant sur l'ensemble du continent, à l'approche de la finale aller de la Ligue des Champions CAF TotalEnergies CAF 2024/25, qui opposera ce samedi les Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud au Pyramids FC d'Égypte, à Pretoria.

Le match retour, décisif pour l'attribution du prestigieux trophée, se jouera le 1er juin au Caire. L'un des deux finalistes – Mamelodi Sundowns ou Pyramids FC – inscrira son nom dans l'histoire en de-

venant le premier club à soulever ce nouveau trophée.

La présentation du trophée

"S'inspirant de la ferveur de la compétition et de la richesse culturelle africaine, le nouveau trophée arbore des lignes élégantes en argent et en or, symbolisant l'unité, la rivalité et l'équilibre compétitif propres à la Ligue des Champions.

Au sommet du trophée, une sphère dorée ornée de symboles africains représente l'ultime récompense : la victoire. Le jeu de contrastes entre les éléments argentés et dorés illustre à la fois le triomphe des champions et la valeur des adversaires méritants, incarnant l'esprit de respect, d'ambition et d'excellence qui anime le football africain. Ce nouveau design s'inscrit dans l'évolution dynamique du football continental et positionne le trophée de la Ligue des Champions CAF TotalEnergies comme une véritable icône visuelle, à la hauteur du prestige et de la passion qui inspire le football interclubs en Afrique", informé également le site de la CAF.

AUDIENCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président Vlavonou échange avec Jürg Lauber

Le Président de l'Assemblée nationale, Louis Ghèhounou Vlavonou, a reçu en audience ce jeudi 22 mai 2025, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, Jürg Lauber, Président du Conseil des droits de l'homme pour l'année 2025. En visite au Bénin dans le cadre d'un atelier régional, ce dernier a salué les efforts du Bénin en matière de droits de l'homme et encouragé les autorités parlementaires à poursuivre sur cette lancée. Cette audience a eu lieu en présence de l'honorable Orden Alladatin, président de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme de l'Assemblée nationale.



Photo de famille à l'issue de l'audience

Lire ci-après l'intégralité des propos de M. Jürg LAUBER à la presse à la fin de l'audience

« J'ai pu exprimer mes remerciements au président de l'Assemblée nationale pour l'accueil chaleureux et généreux que j'ai eu depuis mon arrivée ici au Bénin. Un accueil qui m'a permis de voir l'importance des droits de l'homme au Bénin ; les progrès que fait la société béninoise ces dernières années. Pour moi, c'était particulièrement important de pouvoir rencontrer le président de l'Assemblée nationale parce que le lien avec le Parlement, le législateur, c'est très important aussi pour les droits de l'homme. Le Bénin peut être fier de sa délégation, de son ambassadeur à Genève pour les droits de l'homme qui arrive très bien à expliquer la situation particulière dans le Bénin, les progrès qui ont été enregistrés dans le domaine des droits de l'homme par le Bénin ; qui explique et partage l'expertise du Bénin avec d'autres pays.

Pour ça aussi, je félicite le président de l'Assemblée nationale et les autorités du Bénin. Encore une fois, je félicite aussi le président pour tous les efforts qui sont faits dans le pays et l'invite à continuer l'engagement avec la communauté internationale pour expliquer ce que fait le Bénin, pour partager l'expertise du Bénin avec les autres pays de la région et du monde. »

